



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du mardi 16 janvier 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée du 16 et 17 décembre

SENIORS D7 – POULE B

Rencontre 27370065 : AS VALLEE DE LA TERNOISE (c) – US CROISETTE (b)

1/ Réserves d'avant match d'AS VALLEE DE LA TERNOISE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 5/1.

Amende de 30 € à VALLEE DE LA TERNOISE.

2/ Réserves d'avant match de CROISETTE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 5/1.

Amende de 30 € à CROISETTE.

SENIORS D7 – POULE D

Rencontre 26675352 : ES ALLOUAGNE (b) – AS LYSSOIS

Réserves d'avant match d'ALLOUAGNE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/1.

Amende de 30 € à ALLOUAGNE.

COUPE ARTOIS U15

Rencontre 27659285 : UC DIVION – US VERMELLES (b)

Réserves d'avant match de DIVION, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/9

Amende de 30 € à DIVION.

Rencontre 27659289 : AFC LIBERCOURT – JS ECOURT

Réserves d'avant match de LIBERCOURT, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/0

Amende de 30€ à LIBERCOURT.

COUPE ARTOIS U18

Rencontre 27437556 : US BIACHE – RC SAINS

Forfait de SAINS.

BIACHE bat SAINS par forfait 5/0.

Amende de 15 € à SAINS

COUPE AROIS FUTSAL

Rencontre 27616531 : A. COURCELLES FUTSAL – AS AVION FUTSAL

Forfait de COURCELLES FUTSAL.

AVION FUTSAL bat A. COURCELLES FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 25 € à COURCELLES FUTSAL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.



Le Secrétaire,
Marc TINCHON.

